

**COMMUNIQUÉ AUX PRÉSIDENTS DES CLUBS CANINS**

Madame, Monsieur,

Déjà, dans ces moments douloureux avec cette pandémie mondiale, j'espère que vous allez bien ainsi que votre petite famille, c'est LA priorité; nous sommes tous menacés, c'est une épreuve inédite;

*Les Statuts constituent un contrat qui lie une association à ses membres et qui donc ne peuvent souffrir d'aucune dérogation.*

*L'exception : l'article 1218 du Code Civil qui définit la force majeure en matière contractuelle. La Cour d'Appel de Colmar dans un arrêté du 12 mars 2020 a jugé que l'épidémie en cours du Covid-19 revêt le caractère de la force majeure.*

*Dès lors, les dispositions statutaires imposant la tenue d'une assemblée générale sont suspendues jusqu'à ce que l'empêchement que la pandémie entraîne prenne fin.*

Au vu des mesures prises par notre président de la République et le gouvernement en date du 28 octobre 2020,

Voilà mes décisions, et j'assume l'intégralité de mes responsabilités en tant que présidente de la SCIF :

**L'Assemblée Générale de la SCIF :**

- Report de l'Assemblée Générale de la SCIF à une date ultérieure qui sera définie lorsque le confinement sera terminé, et que les mesures gouvernementales le permettront, nous ne prendrons pas de risques pour nos sociétaires et nos bénévoles lors de rassemblements, **ma priorité première étant la santé.**

**Les confirmations :**

- Annulation de toutes les séances de confirmations prévues pour le dernier trimestre 2020, remboursement en intégralité des engagements, la SCIF prendra à sa charge les frais bancaires.

**Les clubs canins:**

- Fermeture des clubs jusqu'à nouvel ordre

- Annulation des concours jusqu'à nouvel ordre

- Je prends la décision de verser la subvention adhésion couple aux clubs canins sans attendre l'Assemblée Générale de la SCIF, le chèque leur sera adressé, c'est leur dû.

- J'autorise les présidents de club de se calquer sur mes décisions concernant les Assemblées Générales, à savoir que nous sommes dans un cas de force majeure, et qu'eux aussi organiseront leur Assemblée Générale lorsque les mesures gouvernementales le permettront.

La SCIF reste en activité administrative.

Meilleures salutations, à votre écoute.

**Marie-France Varlet**

Marie-France Varlet

Présidente

mfvarlet@hotmail.com

scif@wanadoo.fr

Tel 06 09 74 39 83

Siège Social